Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_14-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

N° DEL2026_07_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
Mme LESPAGNOL Faustine donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 30 octobre 2026
OBJET : **URBANISME – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS AVEC ENEDIS, SUR LA PARCELLE CADASTREE YS N°12, SITUEE AU LIEU-DIT DOUAREN BRAS**

VU l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de servitude ci-annexé,

Considérant qu'ENEDIS est concessionnaire du service public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français ; qu'à ce titre, elle entretient, développe et exploite le réseau public de distribution d'électricité ; que cette mission lui permet d'obtenir une déclaration d'utilité publique et/ou d'établir des servitudes l'autorisant à implanter des ouvrages électriques sur des propriétés, dans l'intérêt du service public,

Considérant qu'ENEDIS souhaite implanter une canalisation souterraine de 3 mètres de large, sur une longueur de 30 mètres environ, sur la parcelle cadastrée YS n°12, située au lieu-dit Douaren Bras et

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_14-DE

appartenant à la commune,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention de servitude pour autoriser ENEDIS à réaliser lesdits ouvrages ; que cette convention est conclue pour la durée de vie des ouvrages, à titre gracieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LA CONVENTION DE SERVITUDE POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS, CONCLUE AVEC ENEDIS, SUR LA PARCELLE CADASTREE YS N°12, SITUEE AU LIEU-DIT DOUAREN BRAS A PLUVIGNER.**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU L'ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, A PRENDRE TOUTE MESURE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION, A SIGNER LADITE CONVENTION ET TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 06.11.2026

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

17 NOV. 2026